



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/SBSTA/1998/L.4
10 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Huitième session
Bonn, 2-12 juin 1998
Point 9 de l'ordre du jour

FICHER D'EXPERTS

Projet de conclusions établi par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du document FCCC/SBSTA/1998/INF.4, dans lequel est reproduit le formulaire normalisé destiné à recueillir des renseignements au sujet des candidats au fichier d'experts. Il a fait observer que ce fichier devrait être revu périodiquement, au moins tous les cinq ans. Il a relevé, en s'en félicitant, que le secrétariat prévoyait de publier le fichier électroniquement sur son site Web et d'en faire aussi des tirages, et a demandé que des dispositions soient prises pour accepter aussi les candidatures et données connexes par voie électronique.

2. Le SBSTA a prié les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à présenter des candidatures d'experts des méthodologies pour le 1er juillet 1998 afin que les personnes ainsi désignées puissent s'atteler aux tâches, importantes, prévues au programme de travail concernant les méthodologies, selon que de besoin, avant la quatrième session de la Conférence des Parties. Les candidatures présentées après cette date seraient elles aussi acceptées.
